

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 16-001

ARR2016 0032

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 27 FEVRIER 2016 au 6 MARS 2016 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 27 février 2016 au 6 mars 2016 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint et Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 27 février 2016 au 6 mars 2016 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint,
- Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 FEV. 2016

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	18 FEV. 2016
Affiché le	18 FEV. 2016
Notifié le	19 FEV. 2016
Publié le	18 FEV. 2016

